

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 5 MARS 2024**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, cinquième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Mme Andrée Bouchard, préfète et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Andrée Bouchard, préfète.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

2177-03-24    Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 5 mars 2024 soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

2178-03-24    Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 février 2024, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0            **URBANISME**

1.1            **Urbanisme - Divers**

CAPV2024-03-05

A) **MAPAQ - Partage de données géomatiques**

Le directeur général soumet que le MAPAQ souhaite obtenir les données du rôle d'évaluation et des matrices en échange des fiches d'enregistrement des producteurs. En l'occurrence ces dernières disposent de plusieurs renseignements nécessaires aux travaux d'aménagement et d'évaluation. Le tout demeurerait confidentiel à la MRC. Les membres du comité administratif recommandent d'entériner une résolution afin d'autoriser la signature de l'entente pour une période de 3 ans.

2.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

M. Réal Ryan, maire de Noyan et préfet suppléant, prend son siège.

2.1 **Poste d'agent(e) de développement culturel et aux communications - Suivi**

Le directeur général soumet que quatorze candidatures ont été acheminées. Quatre personnes ont été convoquées en entrevue, dont trois ont effectué l'examen écrit afin de vérifier les aptitudes en français et l'usage du logiciel Excel. Le 11 mars, une autre personne se présentera en entrevue et les membres du comité de sélection feront rapport subséquemment. L'engagement pourrait intervenir en avril seulement.

2.2 **Habitations de Lacolle-Beaujeu - Abandon des activités**

Les membres du comité administratif prennent acte de l'avis d'abandon du projet des Habitations de Lacolle-Beaujeu visant la construction de loyers à prix modiques. À cet effet, compte tenu que la subvention initiale de 150 000\$ n'a pas été complètement utilisée la municipalité de Lacolle souhaite le transfert de l'enveloppe résiduelle, soit 135 000\$ afin de poursuivre l'agrandissement de la bibliothèque municipale. Les membres du comité administratif recommandent de procéder au transfert et suggèrent d'en discuter préalablement à la séance régulière du mois de mars avec l'ensemble des membres du Conseil.

2.3 **Renouvellement du contrat d'entretien du réseau de fibres optiques  
Modification de la résolution 17159-23**

Le directeur général soumet qu'en décembre 2023, le conseil a autorisé le renouvellement du contrat d'entretien du réseau de fibres optiques par FibreNoire pour une période de cinq ans sans augmentation. Les partenaires de cette entente souhaitent toutefois ajouter la possibilité de prolonger de 2 ans à 5 ans. Les membres du comité administratif recommandent la modification de la résolution 17159-23 de sorte à permettre une telle option.

2.4 **Tourisme Haut-Richelieu : Confirmation de subvention**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC du Haut Richelieu a autorisé une subvention de 30 000\$ pour le projet déposé par Tourisme Haut-Richelieu soit, « Visiter un bâtiment patrimonial grâce à la vidéo 360° interactive ».

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Tourisme souhaite obtenir une confirmation écrite de l'engagement financier de la MRC du Haut-Richelieu;

**EN CONSÉQUENCE;**

2179-03-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu confirme l'engagement financier de la MRC du Haut-Richelieu au montant de 30 000\$ pour le projet « Visiter un bâtiment patrimonial grâce à la vidéo 360° interactive » à être réalisé par Tourisme Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

CAPV2024-03-05

2.5 **Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) -  
Protocole d'entente relatif aux activités 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le financement des activités 2024 de la TCRM est prévu au budget;

**EN CONSÉQUENCE;**

2180-03-24 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**D'ENTÉRINER** le « Protocole d'entente visant à soutenir la table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2024 », le tout retrouvé sous la cote document 2.5 des présentes ;

**DE CONFIRMER** la participation financière de la MRC du Haut-Richelieu pour un montant de 15 450\$ pour l'année 2024;

**D'AUTORISER** Mme Andrée Bouchard, préfète, à signer ledit protocole pour et au nom de la MRC du Haut-Richelieu;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.6 **FRR : Priorités d'intervention 2024-2025  
Reddition de compte et rapport annuel 2023-2024**

Le directeur général soumet que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation est à revoir les priorités du FRR pour la Montérégie. En l'occurrence, il est suggéré de reconduire les priorités pour le Haut-Richelieu jusqu'au dévoilement des nouvelles au niveau Montérégien. Les membres du comité administratif acquiescent à cette orientation.

2.7 **Entente de développement culturel - Confirmation de financement**

Le directeur général soumet que le ministère de la Culture et des Communications a confirmé l'octroi d'une subvention de 50 000\$ pour l'entente de développement culturel 2024. Le conseil de la MRC du Haut-Richelieu a déjà prévu une enveloppe équivalente de 50 000\$.

3.0 **GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

3.1 **Financement du règlement d'emprunt 574**

A) **Résolution d'adjudication**

Le directeur général soumet que le 13 mars, avant 11 h, le ministère des Finances transmettra le résultat des soumissions qu'il a reçues pour une dernière tranche de 7 000 000\$. Le conseil de la MRC pourra procéder à l'entérinement d'une résolution d'adjudication à cet effet.

B) **Résolution de concordance et de courte échéance**

Le directeur général soumet que le 13 mars, le Conseil pourra procéder à l'entérinement d'une résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 000 000\$.

CAPV2024-03-05

#### 4.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

##### 4.1 École nationale de pompiers - Renouvellement d'entente

2181-03-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

#### IL EST RÉSOLU:

**D'AUTORISER** le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation conclue avec l'École nationale des pompiers, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025;

**D'AUTORISER** la coordonnatrice du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI), Mme Michelle Chabot, à procéder aux signatures requises;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

##### 4.2 Rapport annuel d'activités /AN 6 - Suivi

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du rapport annuel d'activités de l'AN 6 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023) relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Il est mentionné qu'à ce jour, 2 municipalités n'ont pas transmis leur rapport.

#### 5.0 FONCTIONNEMENT

##### 5.1 Finances

###### 5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 13 mars prochain.

###### 5.1.2 Entretien de pelouses - Octroi de contrat

Le directeur général sommet que l'appel d'offres relatif à l'entretien de pelouses viendra à échéance le 12 mars. Les recommandations aux membres du Conseil seront transmises le même jour.

###### 5.1.3 Aides financières à différents organismes - Remise annuelle

Les membres du comité administratif confirment la tenue de la remise des aides financières annuelles accordées à divers organismes à 19h15, le 13 mars 2024. Les montants suivants seront remis : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la Soirée Ès Arts (1 500\$), Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (10 000\$), Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) (1 500\$), Assisto.ca (5 000\$).

##### 5.2 Divers

###### 5.2.1 Demande d'appui

###### A) OBVBM - Plan Nature 2030 / COP 15

Compte tenu que le Plan Nature 2030 ne permet pas de mesurer les enjeux financiers pour les municipalités, les membres du comité administratif ne recommandent pas d'entériner une résolution d'appui au Plan Nature 2030, Biodiversité dans la cadre de la COP 15 tel que sollicitée par l'OBVBM.

CAPV2024-03-05

6.0 VARIA

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

2182-03-24 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 5 mars 2024.

ADOPTÉE

---

Mme Andrée Bouchard,  
Préfète

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et greffier-trésorier